

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 JUIN 2024**

Délibération n°

2024056

Date de convocation : 13/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	7
Nombre de votants	:	23

Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240618-20240056-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 13 juin 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA, Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU Marie GRABET dit BOUCHET, Céline FAYS, Maud BARRAL, Valérie ETCHART.

Absents excusé (e)s : M. Yannick BASSIER (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Marie GRABET DIT BOUCHET), Mme Guénaél LE CAM (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Marie GRABET dit BOUCHET.

**OJ n°4 : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS ORGANISES
PAR LE LOCAL JEUNES - ETE 2024**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le Local jeunes organise deux séjours pendant les vacances d'été 2024 :

1) Séjour du Lundi 15 au jeudi 18 juillet 2024 à Idaux Mendy:

Le tarif proposé s'élève à 200 € (ou 140 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry, et 240 € (ou 180 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry. Il tient compte :

- Du transport en minibus,
- De l'hébergement au gîte Mendipea,
- De la nourriture,
- Des activités encadrées par des professionnels

2) Séjour du Lundi 05 au Jeudi 08 août 2024 à Arcachon :

Le tarif proposé s'élève à 240 € (ou 180 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry et 285 € (ou 225 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry. Il tient compte :

- Du transport,
- De l'hébergement au domaine de la Dune à Arcachon,
- De la nourriture,

- Des activités encadrées par des professionnels

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs des séjours proposés, comme suit :

➤ **du 15 au 18 juillet 2024 à Idaux Mendy** : 200 € (ou 140 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry, et 240 € (ou 180 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry

➤ **du 05 au 08 août 2024 à Arcachon** : 240 € (ou 285 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes domiciliées à Bassussarry et 285 € (ou 225 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry.

Fait à Bassussarry, le 18 juin 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

